

On Batchcook en famille avec Père Dodu

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société « **Galliance Elaborés** » SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE au capital de 352 096 Euros, dont le siège social est situé LA VRAIE-CROIX 56250 ELVEN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 305 375 651 agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses Affiliés Sociétaires (ci-après désignée la « Société organisatrice ») organise du 15/01/2022 (00h01) au 26/02/2022 (23h59) inclus dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat, par instants gagnants intitulé « On Batchcook en famille avec Père Dodu » (ci-après « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

On entend par « **Affiliés Sociétaires** » toute autre entité qui contrôle directement ou indirectement (société mère) ou est contrôlée (filiales au sens des articles L.233-1 et L.233-3 du Code de commerce) par **Galliance Elaborés** ainsi que toute entité contrôlée directement ou indirectement par la société mère, la notion de « contrôle » s'entendant conformément à l'article L.233-3 du Code de commerce.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement, et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ayant acheté 2 produits porteurs d'un sticker promotionnel annonçant l'offre dans l'un des magasins participant à l'opération.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Pour pouvoir participer au Jeu, il est également nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal, etc.) ne pourra être prise en compte. Il appartient au Participant de bien s'assurer que les informations communiquées sont valides, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est ainsi précisé qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une adresse électronique invalide, ou s'il est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

La participation est strictement nominative. Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail (et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose) ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

ARTICLE 4 : SUPPORTS DE COMMUNICATIONS DU JEU

Le Jeu sera communiqué au moyen des supports promotionnels suivants :

- Supports de communication en grandes et moyennes surfaces généralistes (Affiche, Kakémonos...)
- Stickers on-pack

- Relais digitaux (Facebook Père Dodu et Instagram Père Dodu)

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu étant lié à l'acte d'achat, il est demandé aux participants de conserver leurs tickets de caisse originaux ainsi que les stickers/étuis. En cas de gain, ces éléments pourront être demandés conformément aux modalités qui auront été énoncées lors de l'affichage du message de gain (modalités également adressées par e-mail à l'adresse enregistrée par le participant). La société de gestion procédera à une vérification de conformité afin de valider le gain.

Le Jeu est accessible à l'adresse www.peredodu.fr/promo du 15/01/2022 (00h00) au 26/02/2022 (23h59 inclus (heure France métropolitaine) (la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice faisant foi).

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que l'offre soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse www.peredodu.fr/promo, sans être tenue à une obligation de résultat. Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu par instants gagnants, il faut :

1. Acheter 2 produits Père Dodu porteurs du sticker promotionnel de l'offre entre le 15/01/2022 et le 26/02/2022 dans les enseignes participant à l'opération, la date du ticket de caisse faisant foi.
2. Conserver les stickers promotionnels et les tickets de caisse originaux mentionnant l'achat des produits et se rendre sur www.peredodu.fr/promo avant le 26/02/2022 23h59
3. S'enregistrer selon les items demandés

Nom et prénom*

Adresse e-mail*

N° de téléphone

Date de naissance*

Adresse postale*

Code Postal*

Ville*

*L'ensemble des champs de saisie marqués d'un « * » sont obligatoires et nécessaires pour la vérification de l'âge du participant et l'attribution des lots en cas de gain. Ces éléments ne sont demandés que lors de la première participation. Seule l'adresse mail sera demandée à partir de la seconde participation afin de reconnaître le compte du participant.*

L'adresse postale ne sera utilisée que pour l'envoi de votre lot.

4. Insérer ses 2 codes uniques (Chiffres et lettres) présents au verso de vos stickers promotionnels de l'offre
5. Cocher obligatoirement la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu ainsi que le traitement de mes données personnelles »
6. Accepter ou non de recevoir des actualités et promotions de la part de Père Dodu en cochant la case prévue à cet effet. Si le participant ne souhaite pas recevoir lesdites offres, la case devra rester décochée.
7. Cliquer sur le bouton « JE JOUE »

Il est autorisé autant de participations que de lots de 2 produits porteurs de l'offre achetés par le participant. Une fois utilisés, les codes uniques ne pourront plus être réutilisés, 1 code unique n'étant utilisable qu'une fois.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les

coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes, celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement et celles adressées après la fin du Jeu.

Si la société organisatrice soupçonne une fraude, elle se réserve la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 – OBTENTION DES DOTATIONS

6.1 Dotations mises en jeu par Instants Gagnants ouverts

Sont mis en jeu par instants gagnants ouverts :

- 50 cours de Batch Cooking à domicile, pour une durée de 2 adultes et 2 enfants, d'une durée de 1 heure minimum, d'une valeur unitaire indicative de 235€TTC
- 200 livres « En 1h, je cuisine les repas de mes enfants pour toute la semaine » Hachette cuisine d'une valeur unitaire indicative de 24.95€TTC

Toute participation n'ayant pas remporté l'un des 250 lots remportera 2 bons de réduction de 0,50€, non cumulables et utilisables sur toute la gamme des produits Père Dodu, pendant 1 (un) mois après sa délivrance.

Les dotations mises en jeu font l'objet d'instantanés gagnants ouverts, déposés à la SCP AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice Associés, dont le siège social est situé 395 route des Milles, Résidence du Soleil, 13090 AIX-EN-PROVENCE et son bureau secondaire à ISTRES (13800), 2 rue des Baumes, sous la forme « jour/mois/année/minute/seconde »

Ils ont été préalablement tirés au sort de façon aléatoire par une application dédiée et sur toute la durée de l'opération

Les instantanés gagnants sont dits « ouverts ». Ils débutent à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prennent fin dès la connexion du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Le moment de la connexion retenu pour déterminer ce que le participant a gagné est le moment précis (au centième de seconde près) où ledit participant clique sur le bouton « JE JOUE », après avoir complété le formulaire de participation en renseignant les informations personnelles demandées (champs obligatoires), coché la case qui certifie qu'il n'est pas un robot et accepté le règlement du Jeu et le traitement de ses données personnelles, conformément à l'article 5 ci-dessus.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instantanés gagnants est celle de l'ordinateur diffusant le Jeu en France métropolitaine.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le Jeu sera gagnante.

Les dotations seront adressées par voie postale pour le livre ou par e-mail pour les 2 bons de réduction et les cours de batch-cooking, à l'adresse postale ou e-mail du gagnant renseignées lors de son inscription, sous un délai de 6 semaines maximum.

6.2 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 7 – DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement et la liste des instants gagnants ouverts sont déposés auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), dont le siège social est situé 395 route des Milles, Résidence du Soleil, et son bureau secondaire à ISTRES (13800), 2 rue des Baumes

Les frais de demande de communication du règlement du jeu auprès de l'huissier sont à la charge du participant.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site www.peredodu.fr/promo.

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaut.

ARTICLE 8 – AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS

La participation au présent Jeu emporte, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier les noms et prénoms ainsi que les photos du gain qu'ils auront envoyées dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération, notamment sur le site Internet www.peredodu.fr et les comptes Facebook et Instagram de Père Dodu sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou

les résultats du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (dit RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations sont collectées par Willow Créations en sa qualité de prestataire technique agissant au nom et pour le compte de la Société organisatrice, responsable de traitement, dans le cadre de l'organisation du jeu. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime pour la Société Organisatrice.

Ces données sont collectées pour les besoins de la présente opération et notamment dans le cadre de la remise des lots aux gagnants et pourront également être utilisées pour l'envoi d'informations (comme par exemple une newsletter), moyennant l'accord des participants qui auront coché la case « je souhaite recevoir les actualités de la part de Père Dodu ».

La base légale de ce traitement est le consentement.

Willow Créations prend les mesures techniques et organisationnelles conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, dans les limites des finalités définies par la Société organisatrice et conformément aux dispositions de la loi précitée.

Les données personnelles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants donné lors de leur inscription en cochant la case : « je souhaite recevoir les actualités de la part de Père Dodu ».

Les données collectées pour le compte de la société organisatrice seront conservées pour une durée de 6 mois à compter de la date de fin du jeu, pour assurer un contrôle et envoyer les lots aux gagnants. Puis elles seront automatiquement détruites à l'exception des participants ayant donné leur accord pour recevoir des offres de la part de Père Dodu au moment de leur inscription au jeu conformément à l'article 5 du présent règlement, auquel cas les données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date de fin de l'opération par la Société Organisatrice.

Conformément aux dispositions du RGPD, le consommateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles le concernant. Aussi, le consommateur peut demander la limitation et la portabilité de ses données personnelles. Afin d'exercer ses droits, le consommateur pourra adresser sa demande par courrier, à l'adresse : « Galliance Elaborés – Protection des données - BP24 – La Vraie-Croix 56250 ELVEN » ou par voie électronique à dataprotection@galliance.fr en mentionnant « On Batchcook en famille avec Père Dodu » dans l'objet du message. La copie d'un titre d'identité en cours de validité pourrait être demandée.

S'il estime, après nous avoir contacté, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Dans la mesure où les données collectées concernant les participants sont indispensables à la prise en compte des participations, à la gestion de l'opération et l'attribution des dotations, le participant est informé que le refus de communiquer ses données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin de l'opération entraîne l'impossibilité de valider sa participation, ou le cas échéant, l'annulation de sa participation ou l'annulation de l'attribution de sa dotation

ARTICLE 11 – DEPOT ET COOKIES

UTILISATION DES COOKIES

Le site utilise des cookies. Les cookies sont de petits fichiers textes stockés sur votre disque dur par votre navigateur Web. Ils stockent des informations spécifiques (telles que votre choix de langue ou de page) aux qui votre navigateur revient la prochaine fois que vous visitez notre site Web.

Nous utilisons plusieurs catégories de cookies : les cookies nécessaires pour des raisons techniques, sans lesquels la fonctionnalité du site est limitée, les cookies de mesure d'audience, pour lesquels nous anonymisons vos données et les cookies facultatifs pour lesquels nous demandons votre consentement (publicitaires et réseaux sociaux).

Lorsque vous visitez notre page Web pour la première fois, une bannière web apparaît sur la page. La bannière vous informe que nous utilisons des cookies et que nous vous lions à cette page.

Vous pouvez effacer les cookies de votre ordinateur ou de votre appareil portable facilement à l'aide de votre navigateur. Vous avez la possibilité de désactiver les cookies ou de recevoir une notification à chaque fois qu'un nouveau cookie est envoyé à votre ordinateur ou à votre appareil portable. Notez que si vous désactivez les cookies, vous ne pourrez plus profiter pleinement de nos fonctionnalités.

Les Cookies techniques sont nécessaires à la navigation dans notre site, ainsi qu'à l'accès aux différents produits et services. Les Cookies techniques permettent en particulier de vous reconnaître, de signaler votre passage sur telle ou telle page et ainsi d'améliorer votre confort de navigation : adapter la présentation du site aux préférences d'affichage de votre terminal (langue utilisée, résolution d'affichage), mémoriser les mots de passe et autres informations relatives à un formulaire que vous avez rempli sur le site (inscription ou accès à l'espace adhérents). Les Cookies techniques permettent également de mettre en œuvre des mesures de sécurité (c'est le cas par exemple lorsqu'il vous est demandé de vous connecter à nouveau à l'espace adhérent après un certain laps de temps). Ces Cookies ne peuvent pas être désactivés ou paramétrés sous peine de ne plus pouvoir accéder au site et/ou aux services du site.

Cookies techniques		
Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
axeptio_all_vendors	Sauvegarde vos choix en matière de consentement des cookies	12 mois
axeptio_authorized_vendors		12 mois
axeptio_cookies		12 mois
123formbuilder	Formulaire contact	12 mois

Les Cookies publicitaires sont émis par nos partenaires régies, dans les espaces publicitaires de notre site, l'exploitation de ces espaces contribuant au financement des contenus et des services que nous mettons gratuitement à votre disposition. Ces Cookies sont déposés par nos partenaires dans le

cadre de partenariats publicitaires aux termes desquels les régies peuvent être amenées à collecter des données concernant les contenus consultés sur notre site, dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée. Ces Cookies permettent tout d’abord de comptabiliser le nombre total de publicités affichées dans nos espaces publicitaires, d’identifier ces publicités, le nombre d’utilisateurs ayant cliqué sur chaque publicité et, le cas échéant, les actions ultérieures effectuées par ces utilisateurs sur les pages auxquelles mènent ces publicités, afin de calculer les sommes dues aux acteurs de la chaîne de diffusion publicitaire (agence de communication, régie publicitaire, site/support de diffusion) et d’établir des statistiques. Ces Cookies publicitaires permettent également d’adapter les contenus publicitaires affichés sur votre terminal dans nos espaces publicitaires, selon la navigation de votre terminal dans notre site, voir, le cas échéant, en fonction des données de localisation (longitude et latitude) transmises par votre terminal avec votre accord préalable. Ces Cookies peuvent enfin permettre d’adapter les contenus publicitaires affichés sur votre terminal dans nos espaces publicitaires en fonction des données personnelles que vous auriez pu volontairement fournir (ciblage publicitaire). La durée de vie de ces Cookies publicitaires n’excède pas 13 mois.

Cookies de mesure d’audience		
Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
_ga	Google Analytics est un service d'analyse d'audience du site web	12 mois
_gat	Permet de stocker votre identifiant unique de visite (si la mesure d'audience est active)	12 mois
_gat_UA-83039664-2	Pour stocker et compter les pages vues	12 mois
_gid	Pour stocker et compter les pages vues	12 mois

Partenaires et cookies publicitaires utilisés :

Les Cookies Réseaux sociaux permettent de partager des contenus de notre site avec d’autres personnes ou de faire connaître à ces autres personnes votre consultation ou votre opinion concernant un contenu du site. Tel est, notamment, le cas des boutons « partager », « j’aime », issus de réseaux sociaux Facebook ou Twitter. Une image est mise en attente de votre consentement du bandeau cookies. Dans le cas où vous refusez cette acceptation, l’image perdurera mais le bouton sera inactif. Les données transmises à Facebook et Twitter sont transférées hors Europe, vers les Etats-Unis. Nous vous invitons à consulter les politiques de protection de la vie privée de ces réseaux sociaux afin de prendre connaissance des finalités d’utilisation, notamment publicitaires, des

informations de navigation qu'ils peuvent recueillir grâce à ces boutons applicatifs. La durée de vie de ces Cookies n'excède pas 13 mois.

Partenaires et cookies réseaux sociaux utilisés :

- [Facebook](#) (Réseaux sociaux)

HYPERLIENS

Les pratiques décrites dans cette déclaration de politique de protection des données à caractère personnel ne concernent que le site internet www.peredodu.fr. Des liens externes d'autres services/entités liées à Galliance Elaborés peuvent être présents sur notre site, à des fins de partenariats. Vous pouvez vous référer aux politiques de confidentialité des autres services/entités lorsque vous visitez leur(s) site(s) internet. Nous attirons le fait que nous ne sommes en aucun cas responsables de la politique de confidentialité et du contenu des autres sites.

ARTICLE 12 – DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : « Galliance Elaborés - BP24 – la Vraie Croix 56250 ELVEN », et au plus tard trente jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

Le litige, à défaut de pouvoir régler amiablement le différend, sera porté devant le Tribunal Judiciaire compétent selon le domicile du consommateur.